

Formation

# Chiffrer son projet d'installation ou de développement en agriculture paysanne (public DJA)

19 – 29 – 30 septembre et 07 – 16 – 17  
octobre à Plan du Var

Formation certifiante n°RS7135

**Objectifs de la formation** : être en mesure de réaliser le chiffrage de son projet de création, reprise ou développement d'activité en agriculture paysanne pour réaliser en autonomie sa demande de DJA.

**Public visé** : Porteur.ses de projet agricole, cotisants solidaires qui souhaitent demander la dotation jeune agriculteur pour s'installer.

**Pré-requis** : Avoir un projet de création, de reprise ou développement d'activité agricole.

**Coût de la formation** : 1512 € pour 42 heures (6 jours)

Pour les cotisants VIVEA : prise en charge totale de la formation par VIVEA, dans la limite du plafond de 3000 €/an/contributeur

CPF et AIF : formation éligible – devis sur demande

Retrouvez les [conditions générales d'utilisation](#) et le [règlement intérieur](#) sur notre site  
<https://www.agriculturepaysanne.org/Se-former-1403>

**Durée et modalités de la formation** : 6 jours (42 heures) / 9h00 à 17h00 – 4 à 7 stagiaires / Repas tiré du sac le midi. Apporter son ordinateur personnel,

Une **attestation de formation** sera délivrée à chaque stagiaire suite à la formation.

<<Programme détaillé au dos >>

ARDEAR PACA  
15 avenue Pierre Grand  
84953 CAVAILLON CEDEX  
mail : [contact@ardearpaca.org](mailto:contact@ardearpaca.org)

N° SIRET : 509 252 490 00032  
N° Organisme de Formation : 93840372284

Renseignements et  
inscription :  
Oriane Mertz  
07 77 83 07 44  
[Oriane.mertz@ardearpaca.org](mailto:Oriane.mertz@ardearpaca.org)



# Chiffrer son projet d'installation ou de développement en agriculture paysanne (public DJA)

19 – 29 – 30 septembre et 07 – 16 – 17 octobre à Plan du Var (06)



## Programme de la formation

**Intervenante** Oriane Mertz, formatrice en chiffrage-gestion à l'ARDEAR PACA

### J1 – Les étapes méthodologiques de chiffrage d'un projet

- Présentation et tour des attentes
- Les outils du prévisionnel et la construction d'un plan d'entreprise
- Schématisation du projet, objectifs et besoins
- Etapes du chiffrage et retroplanning

### J2 – Des marges brutes au compte de résultat

- Éléments constitutifs
- Méthode de construction d'un compte de résultat
- Références technico écos
- Indicateurs de performance et de viabilité (VA – EBE – revenu disponible)
- Rappel sur les statuts juridiques sociaux et fiscaux et leurs impacts (selon les besoins des stagiaires)

### J3 – Le plan de financement

- Évaluation des besoins
- Les ressources mobilisables (investissements, trésorerie)
- Fonctionnement et critères d'éligibilité
- Critères d'analyse financière

## Modalités pédagogiques :

Pédagogie active avec alternance d'apports théoriques, travaux dirigés, échanges, témoignages.

## Modalités d'évaluation :

Les compétences acquises sont évaluées par un jury d'évaluation (composé à minima d'un.e professionnel.le et d'un.e paysan.ne), sur la base du rendu d'un projet chiffré (description et analyse du projet, plan de financement, compte de résultat et prévisionnel de trésorerie) sous un mois après la formation.

## Renseignements et inscriptions

Oriane Mertz  
07 77 83 07 44  
oriane.mertz@ardearpaca.org

**Inscription jusqu'au 07 avril 2025**

## Accès aux personnes en situation de handicap :

Nous contacter en amont de la formation pour prévoir des adaptations.

97 % de satisfaction sur les formations chiffrage  
Taux d'obtention du certificat en 2024 : 76,6 %

## CREDIT D'IMPOT A LA FORMATION

Tout chef d'entreprise au régime du bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il va en formation. Celui-ci est calculé sur la base du SMIC horaire dans la limite de 40 heures par an.

Plus de renseignements : [www.vivea.fr](http://www.vivea.fr)

## ETRE REMPLACE POUR PARTIR EN FORMATION

Afin de vous permettre de vous faire remplacer pendant que vous êtes en formation, certains départements/régions, ont signé des conventions entre VIVEA et le service de remplacement pour réduire le coût de ce service.

Plus de renseignements : [www.servicederemplacement.fr](http://www.servicederemplacement.fr)



Accompagner. Former. Cultiver l'avenir.

# Chiffrer son projet d'installation ou de développement en agriculture paysanne (public DJA)



19 – 29 – 30 septembre et 07 – 16 – 17 octobre à Plan du Var (06)

## Programme de la formation :

### J4 – Le compte de résultat et plan de trésorerie

Eléments constitutifs

Critères d'analyse : solde mensuel et cumulé, besoin en trésorerie

Points d'attention et stratégie de gestion

Intérêt de l'élaboration d'un plan de trésorerie en année N et en rythme de croisière, les points de vigilance

### J5 – Faisabilité et viabilité du projet

Comptabiliser le temps de travail de son projet : objectifs, répartition

Evaluation du besoin en main d'œuvre

Adaptation du chiffrage

### J6 – Analyse et plan d'action

Articulation entre les outils présentés

Analyse globale du projet

Analyse des risques (stress test), des points critiques, possibilités d'ajustement

Mise en place d'un plan d'action

Bilan de formation et point sur l'évaluation

## Modalités pédagogiques :

- Pédagogie active avec alternance d'apports théoriques, travaux dirigés, échanges, témoignages.

## Modalités d'évaluation :

- Les compétences acquises sont évaluées par un jury d'évaluation (composé à minima d'un.e formateur.trice et d'un.e paysan.ne), sur la base du rendu d'un projet chiffré (description et analyse du projet, plan de financement, compte de résultat et prévisionnel de trésorerie) sous un mois après la formation.

## Renseignements et inscriptions

Oriane Mertz

07 77 83 07 44

oriane.mertz@ardearpaca.org

Inscription jusqu'au 03 septembre 2025

## Accès aux personnes en situation de handicap :

Nous contacter en amont de la formation pour prévoir des adaptations.

97 % de satisfaction sur les formations chiffrage  
Taux d'obtention du certificat en 2024 : 76,6 %

## CREDIT D'IMPOT A LA FORMATION

Tout chef d'entreprise au régime du bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il va en formation. Celui-ci est calculé sur la base du SMIC horaire dans la limite de 40 heures par an.

Plus de renseignements : [www.vivea.fr](http://www.vivea.fr)

## ETRE REMPLACE POUR PARTIR EN FORMATION

Afin de vous permettre de vous faire remplacer pendant que vous êtes en formation, certains départements/régions, ont signé des conventions entre VIVEA et le service de remplacement pour réduire le coût de ce service.

Plus de renseignements : [www.servicedereplacement.fr](http://www.servicedereplacement.fr)

